



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Avis de motion – Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau le tout en conformité au *Règlement n° 35-14 modifiant le Règlement 21-2* de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 5^e jour du mois d'avril 2016

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière